

## DEMANDE DE CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE POUR 2022 / 2023 HAUT- RHIN

Chers parents,

### BUS (réseau TRACE)

Les cartes de transport sur les réseaux urbains TRACE doivent être directement souscrites par les familles à l'agence commerciale :

**Agence Commerciale TRACE**  
29 rue Kléber  
68000 Colmar

### Transport scolaire hors agglomération

La demande de transport scolaire se fera en ligne directement par les familles sur le site :

<https://www.fluo.eu/fr/part25/transport-scolaire/121>

Le site sera ouvert aux inscriptions à **partir du 7 juin 2022**.

Les familles ayant déjà créé un compte l'an passé, devront réutiliser leurs identifiants de connexion. En cas de perte du mot de passe, il conviendra d'utiliser la démarche « *mot de passe oublié* ».

**Pour les personnes n'ayant pas de compte, il faudra procéder à la création de celui-ci.**

Les modalités d'édition et de distribution des cartes sont les suivantes :

Instruction de la demande par le Service Transport de la Maison de Région de Mulhouse ;

Paiement du titre en ligne après validation (paiement en 3 fois sans frais possible) ou par chèque, carte bleue ou numéraires auprès de la Maison de Région de Mulhouse ;

Un titre provisoire valable un mois pour le bus, sera à télécharger en attente du titre définitif ;

Pour les titres lignes régulières et/ou scolaires : distribution par courrier aux familles.

# SNCF

Les demandes d'abonnement SNCF se feront également sur le site :

<https://www.fluo.eu/fr/part25/transport-scolaire/121>

Le site sera ouvert aux inscriptions à **partir du lundi 7 juin 2022**.

Le titre de transport sera posté par la SNCF aux familles. Celles-ci devront activer le titre à un guichet SNCF ou un distributeur SNCF. Il conviendra aux usagers, n'ayant pas reçu le titre dans les temps, de prendre un abonnement mensuel qui sera remboursé par la SNCF sous présentation du titre définitif.

En cas de difficultés d'inscription ou pour toute demande particulière, il conviendra de contacter le Service Transports Fluo 68

**RÉGION GRAND EST**  
**Maison de la Région - Mulhouse**  
**Service Transports Fluo68**  
**4 avenue du Général Leclerc - CS 81298**  
**68055 MULHOUSE CÉDEX**  
**03 89 36 66 70**  
**transports68@grandest.fr**

**L'intégralité du règlement des transports scolaires applicable à l'ensemble du territoire régional pour la rentrée 2022 est disponible sur le site**  
**<https://www.fluo.eu/68>**

En cas de perte, de vol ou de détérioration de la carte de transport en bus, la demande de duplicata devra être effectuée sur le compte transport de la famille accessible sur le site. Le paiement des 5 euros pour l'édition du duplicata se fera également en ligne. Pour les titres de transport SNCF, la demande de duplicata est gratuite et se fait sur le site <https://m.ter.sncf.com/grand-est/services-contacts/cartes-simplicites>.

***Le secrétariat***